

Journée nationale d'hommage aux victimes de terrorisme : le Président de la République a choisi la date du 11 mars

vendredi 15 février 2019, par [Thémis](#)



Lors de son discours du 19 septembre 2018, le Président de la République s'était engagé à arrêter la date de l'hommage national aux victimes du terrorisme en France.

Vendredi 15 février 2019, les associations de victimes du terrorisme (*Life for Paris, 13onze15 : Fraternité & Vérité, Promenade des Angès, Mémorial des Angès, AfVT et FENVAC*) ont été reçues à l'Élysée par la conseillère Justice du Président de la République, Mme DJEMNI WAGNER, en présence de la Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, pour connaître la date retenue par Emmanuel MACRON.

A compter de 2020, la date du 11 mars deviendra la journée de l'hommage national aux victimes du terrorisme en France.

Le Président de la République entend faire du 11 mars une cérémonie solennelle, marquée par un décret, consacrant le destin commun des peuples européens et la solidarité des Etats membres, au-delà des frontières nationales, face à la menace terroriste qui ne connaît aucune limite.

Cet hommage national coïncidera avec la journée européenne d'hommage aux victimes du terrorisme.

Co-organisatrice avec l'AFVT depuis presque 20 ans d'un hommage aux victimes du terrorisme le 19 septembre aux Invalides, la FENVAC regrette cette décision en ce qu'elle supprime l'initiative associative préexistante autour de la Mémoire et altère le caractère exclusivement national de la cérémonie.

La Fédération rappelle également que le 19 septembre était devenu avec le temps un point de repère et d'ancrage, notamment pour les victimes et familles de victimes d'actes de terrorisme survenus à l'étranger qui ne peuvent toutes se recueillir autour d'un lieu unique.

La FENVAC souligne cependant la dimension collective et transfrontalière de la Mémoire que recouvre cette date à résonance européenne

Cette décision nourrit l'espoir d'une coopération entre les États membres tant sur l'entraide judiciaire que sur la création d'un véritable statut européen de victime de terrorisme imposant une harmonisation des dispositifs d'indemnisation.

Soucieuse que cette coopération soit déterminante pour l'avancée des droits des victimes, ce qui est pour

elle fondamentale, la Fédération entend se positionner résolument sur ces différents sujets notamment.

Les différents acteurs qui concourront à cet hommage disposent d'un délai de plus d'un an pour préparer et planifier collectivement l'organisation de cette journée.